

Communications du siège social à tous les employés; à remettre aux employés de première ligne

COVID-19 : Lettre aux employés – Mise à jour concernant le congé spécial pour soins aux enfants et aux aînés

Objet : Mises à jour concernant les congés spéciaux (soins aux enfants et aux personnes âgées) et les congés annuels

Personnel visé : Tout le personnel

Bonjour,

Nous vous remercions de votre patience, de votre travail acharné et de votre engagement à servir les Canadiens alors que nous réagissons à l'évolution rapide de la situation liée au coronavirus (COVID-19). Nous continuons à faire évoluer notre approche afin de soutenir et de protéger les employés, en suivant les conseils de l'Agence de la santé publique du Canada et du gouvernement du Canada. Nous comprenons que de nombreux employés doivent composer avec des fermetures d'écoles et de garderies et prendre soin de parents âgés. Nous voulons leur offrir une certaine tranquillité d'esprit alors qu'ils cherchent des solutions de rechange pour s'acquitter de ces obligations.

Nous reconnaissons également que l'incidence de la COVID-19 entraîne la nécessité d'annuler et de reporter les vacances déjà planifiées.

Congé spécial (soins aux enfants et aux personnes âgées)

Pour aider nos employés, nous mettons à jour notre procédé relatif aux congés spéciaux pour soins aux enfants et aux aînés. Notre approche continue d'inclure les congés pour raisons personnelles, les dispositions relatives aux congés spéciaux et un procédé pour les cas spéciaux nécessitant un congé supplémentaire. À compter de maintenant, **les chefs d'équipe peuvent approuver les congés spéciaux jusqu'au 10 avril**, une approche qui s'harmonise avec celle du gouvernement du Canada.

Les employés qui ont besoin d'aide en matière de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée doivent s'adresser à leur chef d'équipe et continuer à chercher des solutions de rechange. Au besoin, voici notre approche mise à jour :

1. Utilisez d'abord vos jours de congé pour raisons personnelles restants.
2. Le chef d'équipe peut approuver des congés spéciaux jusqu'au 10 avril.
3. Si d'autres jours de congés spéciaux sont nécessaires après les jours de congé supplémentaires, le chef d'équipe acheminera la demande à son directeur général pour qu'il l'examine et fasse part de sa décision rapidement.

Congés annuels

Annulation des congés annuels

Compte tenu des circonstances exceptionnelles entourant la COVID-19, nous permettons à tous les employés cadres et exempts ainsi qu'à ceux représentés par l'AFPC, le STTP, l'AOPC et l'ACMPA d'annuler les congés annuels planifiés jusqu'à la fin de mars 2020.

Cependant, les congés annuels qui sont annulés doivent être reportés et pris avant la fin de juin 2020.

Si vous avez l'intention d'annuler vos congés, veuillez en informer votre chef d'équipe.

Communications du siège social à tous les employés; à remettre aux employés de première ligne

Nous vous remercions sincèrement de vos efforts extraordinaires et de votre engagement à assurer votre sécurité dans des circonstances difficiles. À une époque où les Canadiens ont le plus besoin de nous, vous avez pris les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système postal. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants.

Nous vous tiendrons au courant des derniers renseignements dès qu'ils seront disponibles. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web des employés](#) sur la COVID-19 (postescanada.ca → Je travaille à Postes Canada) pour obtenir des mises à jour. Notre approche continuera de changer au fur et à mesure que la situation évoluera, votre santé et votre sécurité étant toujours notre priorité.